



**Motion relative au développement de la place des avocats
dans les institutions accompagnant les entreprises**

La FNUJA, réunie en congrès à LYON les 11 et 12 juin 2021,

D'UNE PART,

RAPPELLE que lors de son congrès de 1996 à Biarritz, la FNUJA se prononçait déjà en faveur d'une évolution de la déontologie de la profession d'avocat vers une communication plus moderne.

Parmi les objectifs poursuivis figuraient notamment :

- La participation systématique des Ordres aux colloques et salons professionnels,
- La mise en place d'un partenariat avec les CCI et les organismes représentatifs de tous les acteurs économiques et sociaux,

CONSTATE que la déontologie de la profession s'est depuis lors adaptée aux nouveaux enjeux de la communication, les avocats ne craignant pas d'intégrer des clubs d'entreprise,

SE FELICITE notamment de la conclusion par le CNB de deux conventions de partenariat avec la Banque de France, la première pour assister les dirigeants de TPE PME, la seconde sur le processus de médiation du crédit,

D'AUTRE PART,

CONSCIENTE de l'existence d'un besoin profond des TPE/PME d'accompagnement juridique,

CONSTATE l'augmentation de services de prestations juridiques concurrents à ceux des avocats, proposés par des tiers,

EN CONSÉQUENCE,

AFFIRME que la diversité grandissante des institutions et des organismes accompagnant les entreprises doit être un vecteur de renforcement de la place des avocats,

APPELLE DE SES VŒUX à une présence systématique des avocats auprès des institutions et des organismes accompagnant les entreprises, et à une multiplication des actions de formation et de sensibilisation aux enjeux juridiques, pour renforcer le réflexe du recours aux services des avocats,

INVITE les Ordres à communiquer le plus largement sur toutes les initiatives prises en la matière,

INCITE les confrères à participer activement aux actions mises en place.